

Accord collectif du 1er octobre 2001 instituant BTP-PREVOYANCE

Avenant n° 19 du 14 mai 2014 visant à modifier le règlement des régimes de frais médicaux individuels des Retraités de BTP-PREVOYANCE

ENTRE

LA CONFEDERATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT - CAPEB
LA FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT - FFB
LA FEDERATION FRANÇAISE DES ENTREPRISES DE GENIE ELECTRIQUE ET ENERGETIQUE - FFIE
LA FEDERATION DES SOCIETES COOPERATIVES ET PARTICIPATIVES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS -
FEDERATION SCOP BTP
LA FEDERATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS - FNTP

D'UNE PART

ET

LA FEDERATION NATIONALE DES SALARIES DE LA CONSTRUCTION ET DU BOIS - CFDT
LA FEDERATION BATI-MAT-TP - CFTC
LE SYNDICAT NATIONAL DES CADRES, TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE ET ASSIMILES DES INDUSTRIES DU
BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES ACTIVITES ANNEXES ET CONNEXES - CFE - CGC – BTP
LA FEDERATION GENERALE FORCE OUVRIERE CONSTRUCTION - FG-FO CONSTRUCTION
LA FEDERATION NATIONALE DES SALARIES DE LA CONSTRUCTION - BOIS - AMEUBLEMENT – FNCSBA

D'AUTRE PART

PREAMBULE

Afin que tous les retraités du BTP bénéficient d'un meilleur accès à la couverture frais médicaux, les partenaires sociaux ont décidé d'améliorer la durée de la remise accordée lors de la première adhésion santé à titre individuel.

ARTICLE 1

Il est créé un article 6.6 au règlement des régimes de frais médicaux individuels des Retraités de BTP-PREVOYANCE rédigé comme suit :

« 6.6 Autres remises de cotisations

Les adhérents qui ont bénéficié des dispositifs de remises de cotisations prévus à l'article 6.3 bénéficient d'une remise complémentaire de deux mois de cotisations au cours de leur seconde année d'adhésion au présent régime. »

ARTICLE 2

Les dispositions du présent avenant prendront effet le 1^{er} janvier 2015.

ARTICLE 3

Le texte du présent avenant sera déposé en nombre d'exemplaires suffisants à la Direction Générale du Travail et au Secrétariat Greffe du Conseil des Prud'hommes de Paris conformément aux dispositions des articles D.2231- 2 et D.2231-3 du code du Travail.

Fait à Paris en 14 exemplaires

Le 14 mai 2014

Confédération de l'Artisanat et des Petites
Entreprises du Bâtiment – CAPEB

Fédération Française du Bâtiment – FFB

Fédération Française des Entreprises de Génie
Electrique et Energétique – FFIE

La Fédération des Sociétés coopératives et
participatives du Bâtiment et des Travaux
Publics - FEDERATION SCOP BTP

Fédération Nationale des Travaux Publics –
FNTP

Fédération Nationale des Salariés de la
Construction et du Bois – CFDT

Fédération BATI-MAT-TP – CFTC

Syndicat National des Cadres, Techniciens,
Agents de Maîtrise et Assimilés des Industries
du Bâtiment, des Travaux Publics et des
Activités annexes et connexes - CFE - CGC –
BTP

Fédération Générale Force Ouvrière
Construction - FG-FO Construction

Fédération Nationale des Salariés de la
Construction - Bois - Ameublement – FNSCBA